



## *En Midi-Pyrénées, le syndicat CGT santé a créé un Collectif CGT pour les agents en Catégorie C*

C'est pour vous que ce collectif est fait, pour vos revendications, vous qui êtes :

ASH, AEQ, Adjoint Administratif, AS, AP, AMP, OPQ, Ambulancier, Maître Ouvrier, Dessinateur, Aide Préparateur, Agent de Maîtrise.

### **Pour les Administratifs, nous revendiquons :**

- Une meilleure valorisation des administratifs, un meilleur déroulement de carrière. Même en remplissant les conditions d'accès la catégorie B, Trop peu sont nommés (AMA, Adjoint des cadres). Il faut une meilleure reconnaissance des diplômes.
- L'agent administratif est un travailleur pauvre ! les évolutions de carrières ? Enorme ! Les administratifs gagnent 2 points d'indice (7.40€ net) tous les 3 ou 4 ans !!

### **Pour les Ouvriers, nous revendiquons:**

- Aujourd'hui du fait de la disparition des diplômes CAP, une majorité d'embauches sur un grade d'OPQ se fait à partir d'un bac pro. Même les AEQ (Agents sans qualification professionnelle) sont recrutés sur cette base, ce qui implique un déroulement de carrière sur 4 grades. Alors qu'un Bac Pro correspond à la catégorie B.
- Le dispositif de Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle doit permettre aux agents actuellement titulaires d'obtenir les équivalences au niveau d'un bac pro. De cette façon ils pourront aujourd'hui accéder aux concours de la catégorie B et à l'avenir accéder directement à la catégorie B. De plus la sous-traitance et les privatisations réduisent considérablement le potentiel de promotion et d'évolution tant professionnelle que salariale.

### **Pour les Aides Soignants (AS), AP, AMP et ASH nous revendiquons :**

- Une reconnaissance professionnelle avec un rôle propre : un décret visant à réglementer les actes professionnels, à clarifier notre responsabilité et notre champ de compétence concernant la profession d'aide soignant, d'auxiliaire puéricultrice et d'Aide Médico-psychologique.
- Une meilleure accessibilité à la formation d'Aide Soignante pour tous les Agents des Services Hospitaliers (ASH).
- Un reclassement en catégorie B: Avec pour les employés de la Fonction publique en classe normale, un indice Majoré à 327 en début de carrière, et un indice de 515 en fin de carrière classe normale. Un départ à la retraite à 57 ans (pénibilité concernant la profession d'aide soignant, AP, AMP, ASH).
- Intégration de la prime de sujétion (10% du traitement brut) dans le salaire de base pour calcul du droit à pension.
- Une revalorisation de la prime Veil pour les aides soignant (Prime Forfaitaire), qui est de 15,24€ pour les AS depuis 1975. Elle n'a jamais été revalorisée! Pour Info: les IDE (38,11€ en 1975 revalorisé en 2007 à 90€).



**La CGT revendique des carrières linéaires ou sur deux grades maximum et la suppression des ratios promus/promouvables !!**  
**Le statut de contractuel (travailleurs précaires) doit rester provisoire en attendant une titularisation au grade correspondant à la qualification.**  
**Nous exigeons plus de Titularisations !!**

Jeudi 3 décembre 2015

**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)